

Réunion du 23 avril 2024 à 18 heures

Mairie de Lons



Présent(e)s : Laurence BAYONNETTE, Solange BORDES, Martine JOUAN, Birgit KAPPENHAGEN, Sylvie MARTIN, Isabelle NOUGUE, Babeth REIS

Excusé(e)s : Laurence BARUCQ, Frédéric BESORA, Noël CLAVEL,

1 - Bilan année 2023

Birgit fait une rapide présentation du rapport d'activité 2023 incluant le bilan financier 2023 qui révèle un bénéfice de 4 464 €.

En effet, le compte de résultat 2023 fait apparaître un total de produits de 144 673 € pour un total de charges de 140 209 €.

On peut également constater une augmentation des effectifs qui passe de 277 adhérents à 290. Soit 13 adhésions supplémentaires.

Birgit nous présente également le budget prévisionnel de 2024 basé sur les chiffres de 2023, soit un total de produits de 143 360 € pour un montant de charges égal.

2 - Assemblée Générale

2 propositions de date à définir en fonction de l'agenda de Monsieur le Maire : soit le 22 mai 2024, soit le 11 juin 2024. L'horaire, fixé à 18 h, serait le même pour ces deux dates.

3 postes vacants actuellement au Conseil d'Administration.

3 - Animations 2024 et 2025

Après la soirée bowling et la sortie ski à Cauterets, réflexion sur une prochaine journée à proposer, en septembre/octobre, qui pourrait être intéressante à la fois pour les enfants et les adultes.

Diverses propositions qui pourront être retenues pour les années futures également.

- Grottes de Sare avec repas dans un restaurant atypique + une autre visite l'après-midi du musée du gâteau basque toujours sur Sare par exemple ou sur Bayonne, musée du Chocolat par exemple,
- Bordeaux avec Les bassins des Lumières et balade fluviale
- Montauban avec le festival des Lanternes
- San Sébastien avec l'Aquarium et un restaurant

La soirée bowling sera reconduite en début d'année 2025 plutôt qu'en fin d'année 2024 où une date en décembre est difficile à trouver.

4 - Accompagnement d'une personne handicapée lors d'une sortie

1 agent de la commune est handicapé. Que peut-on faire au niveau légal pour qu'un ou ses 2 parents puissent l'accompagner à la sortie et à quel tarif ?

Birgit propose que l'agent cotise au titre famille et ainsi ses parents pourront bénéficier des prestations du CAS et des tarifs qui en découlent.

5 - Champagne

Le stock est maintenant épuisé. Nous reverrons en début 2025 pour une éventuelle commande. Sylvie Bodin en 2023 avait fait faire un devis chez un prestataire de sa connaissance.

6 - Modification du règlement intérieur

Modification de l'article 3ème suite aux modifications des fiches de paie ces dernières années par la création de nouveaux prélèvements.

De ce fait, pour les agents en activités la phrase devient :

- Adhérent famille : 0,40 % du salaire brut fiscal moins forfait de protection sociale (prévoyance et santé)

- Adhérent célibataire : 0,25 % du salaire brut fiscal moins forfait de protection sociale (prévoyance et santé)

Pour les retraités : Établie chaque année par le Conseil d'Administration au lieu de « par le bureau ».

9 - Mode d'information des nouveaux collègues non-adhérents

Une réflexion est posée sur le moyen de communication des activités du CAS auprès des agents non adhérents. Plusieurs pistes à explorer dont l'édition d'affiches à mettre dans les différents locaux.

10 - Devis comparatif comptable

Birgit a fait établir un devis comparatif d'un autre cabinet comptable car dorénavant c'est lui qui établit les fiches de paie de Babeth. En effet, cette dernière est depuis sa prise de fonction et vu son statut, salariée du CAS. Le devis est sensiblement égal à ce que l'on paie actuellement.

11- Nouveaux partenariats

Suggestion de créer de nouveaux partenariats comme par exemple de la vente de miel avec un producteur, le Billère Hand-Ball qui nous avait sollicité ou encore la Compagnie des Alpes entre autre.

Cette question sera étudiée de manière plus approfondie lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.